PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

Président : M. L. Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de l'École des Hautes Études (section des Sciences historiques et philologiques).

Vice-présidents : M. E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études, conservateur de la bibliothèque de l'Université;

M. H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : M^lle^ A. Dhers, professeur au Collège Sévigné.

La Société a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres un contact permanent et une libre collaboration, susceptibles d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), en principe le 2^e^ samedi du mois, à 17 heures.

Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société présents à Paris l'occasion de conversations particulières.

Les prochaines séances sont fixées comme suit :

12 avril : H. Lévy-Bruhl : *Le latin et le droit romain.*

10 mai : J. Marouzeau : *La phrase française et la phrase latine.*

Ch. Pagot : *L'enseignement des subordonnées.*

14 juin : J. Bezard : *Latin de romanistes et latin de latinistes.*

J. Colin : *Comment on doit fouiller une ville romaine.*

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, publie, outre le compte-rendu des séances et le texte des communications, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur tout ce qui intéresse les études latines, un *Bulletin critique*, où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus, ainsi qu'une partie documentaire où sont traitées des questions générales telles que : exposé et discussion de méthodes, de doctrines, état d'une question, bibliographie d'un sujet, etc. En particulier, les prochains fascicules seront consacrés à des enquêtes sur la situation du latin dans les principaux pays étrangers de culture latine : Belgique, Suisse, Italie, Roumanie, sur l'application de la linguistique à l'enseignement du latin, sur la question de la prose métrique, de l'aspect verbal, de l'accentuation, de la prononciation, de la composition littéraire, etc.

*
* *

Tous les membres de la Société ont droit au service gratuit de la *Revue*. Les Bibliothèques, Sociétés, Revues, établissements divers, peuvent adhérer à la Société à titre de membres actifs ou se procurer chaque fascicule au prix de 10 francs à la librairie Édouard Champion, 5, quai Malaquais, Paris, VI^{e}.

La **cotisation** est fixée à 20 francs pour les membres actifs (versement annuel, exigible dès l'année où a lieu l'admission). Le titre de membre donateur peut être acquis par un versement unique dont le montant ne pourra être inférieur à 500 francs.

Les communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur,
4, *rue Schœlcher*, Paris, XIV^{e},

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal ou chèque en banque) à :

M^{lle} A. Dhers, trésorière,
4, *rue de Turenne*, Paris, IV^{e}.

Compte de chèques postaux : n° 550.54, Paris.
Compte en banque : 13.362, Société générale, Agence O, Paris.